



Chambre
Syndicale
Désinfection
Désinsectisation
Dératisation

Journées Techniques 2013

Saint Malo

Bilan des actions - Réglementation

Marc Esculier

BILAN DES ACTIONS

- La Chambre Syndicale était constituée au 31/12/2012 de 115 adhérents
- Au 26/09/2013, la Chambre Syndicale est constituée de 144 adhérents soit une augmentation de 25 %
 - 117 Prestataires de Services
 - 19 Membres Associés (Fabricants – Distributeurs – Formateurs)
 - 8 Membres Partenaires (Outre-mer – Assureurs)
- Pour nos Journées Techniques de Saint Malo un public plus large nous a rejoint avec 20 entreprises participantes en plus par rapport à Strasbourg.

BILAN DES ACTIONS

Situation de la profession

Rapport de branche paru en 2013 sur activités 2011

Fin 2011 :

- 1200 entreprises répertoriées
 - 60 % ont entre 1 et 10 salariés
 - 33 % n'ont pas de salarié
 - 1 % ont plus de 31 salariés
- 80% des sociétés se consacrent exclusivement à la prestation de service 3D.

BILAN DES ACTIONS

1. Chiffre d'affaires 2011 : 797,9 M€

la moitié de ce montant provient des plus grandes entreprises

- 3 % des entreprises ont 0 salarié
- 33 % de 1 à 10 salariés
- 15 % de 11 à 30 salariés

Soit une évolution de 4 % du chiffre d'affaires entre 2011 et 2010

BILAN DES ACTIONS

2. Investissements : 14,1 M€
soit 1,8 % du chiffre d'affaires

La plus grande part des investissements est faite dans les petites Sociétés (6,2 % de leur CA contre 0,9 % dans les grandes Sociétés)

7 500 actifs avec :

- 50 % dans les grandes entreprises (31 salariés et +)
- 29 % dans les sociétés de 1 à 10 salariés

Sur ces 7500 actifs, 6400 salariés dont 79% d'hommes et 21 % de femmes, 95 % sont en CDI

BILAN DES ACTIONS

- Age moyen du responsable : 46 ans
- Age moyen de création ou de reprise : 37,5 ans
- L'ancienneté dans l'entreprise est en moyenne de :
 - 8 ans pour les hommes
 - 6,5 ans pour les femmes
- Plus de 50 % des salariés de la branche travaillent au poste de technicien ou applicateur

Plus l'entreprise est grande, moins il y a de techniciens.

En contrepartie il y a un plus grand nombre de commerciaux

BILAN DES ACTIONS

- Près de 4 M€ ont été consacrés à la formation en 2011
- Le rapport de branche a été présenté au Syndicat Européen qui l'a trouvé très riche en renseignements.
- La CS3D remercie tous ses Adhérents qui ont bien voulu répondre au questionnaire qui a permis l'élaboration des documents de travail utilisés par le cabinet conseil en charge de ce rapport.

ETAT DE LA REGLEMENTATION

La CS3D est étroitement associée aux travaux préparatoires pour la création d'un « certi-biocides » par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, dans le cadre d'un futur arrêté ministériel relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur et de distributeur de certains types de produits biocides. Le Ministère de l'Agriculture participe également à la rédaction de ce texte.

L'intégralité du dispositif d'agrément mis en place par le Ministère de l'Agriculture :

- certification individuelle : certiphytos exigibles en septembre 2013
- certification d'entreprise (agrément) : contrat à passer avec un organisme certificateur accrédité avant septembre 2012

ETAT DE LA REGLEMENTATION

Le certiphyto :

Concerne les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques (homologués par le Ministère de l'Agriculture) les prestataires pratiquant l'un des traitements suivants dans le but de protéger des productions agricoles ou les végétaux :

- traitements rodenticides :
 - effectués autour des silos en vue de protéger les céréales
- traitements au PH3 :
 - des galeries de taupes en milieu agricole
 - de conteneurs renfermant des denrées brutes
- désinsectisation chimique :
 - des locaux de première transformation des denrées
- traitement chimique
 - de la végétation contre les chenilles processionnaires

ETAT DE LA REGLEMENTATION

Le futur certi-biocides

Toutes les autres interventions des prestataires 3D visent à protéger :

- l'environnement
- la santé des eaux
- la santé humaine
- la santé animale

et s'effectuent avec des produits biocides, homologués par le Ministère de l'Environnement.

Ainsi la désinsectisation, la dératisation et la désourisation de logements, résidences, bureaux, usines, commerces, restaurants collectifs, usines agroalimentaires... s'effectuent désormais avec des produits biocides.

ETAT DE LA REGLEMENTATION

La mise en œuvre par des professionnels de ces produits biocides sera donc conditionnée, à terme, par la détention d'un certificat individuel, dit « certi-biocides », sur lequel la CS3D est en train de travailler avec les deux Ministères concernés

Cette certification, lorsqu'elle sera mise en œuvre, ne pourra être obtenue que par les personnes déjà **titulaires d'un certiphyto**. En effet, cette option biocides sera directement rattachée au certiphyto et en sera donc un complément.

Ce module serait obtenu à l'issue d'une journée de formation pour l'activité « utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels ».

ETAT DE LA REGLEMENTATION

Cette formation se ferait autour des thèmes suivants :

- réglementation
- mise en œuvre des produits biocides
- mise en œuvre des produits désinfectants
- mise en œuvre des produits insecticides
- gestion des déchets

Toutes ces mesures sont donc présentées sur le mode du « conditionnel » et font partie des dispositions du futur arrêté ministériel, qui devrait être publié dans le courant du deuxième semestre 2013.

A. Schwoerer, du Medde, va vous apporter des précisions

REMERCIEMENTS

- Participation financière de l'ensemble des collègues fabricants et distributeurs au dîner celtique sur l'île de Cézembre



AEDES



BASF
The Chemical Company



Bayer CropScience
Science For A Better Life



Bell
LABORATORIES, INC.



DOW Dow AgroSciences



EDIALUX
Produits antiparasitaires



ENSYSTEX Europe
Solutions contre les nuisibles



Kwizda

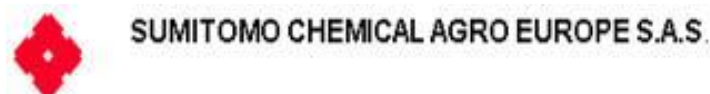
Biocides



LIPHATECH



LG
LODIGROUP



SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S.



syngenta



zapi
protecting people